CONTRAINTES FINANCIÈRES

NOUVEAU MANDAT — FORMATION ESSENTIELLE

Financements européens pour les collectivités, mode d'emploi

OBJECTIFS

• Comprendre le processus de mise en œuvre de la programmation 2014-2020,

• Maîtriser les programmes européens pertinents pour les projets des collectivités territoriales,

• Connaître les éléments clés d'un projet européen.

La formation se déroule sur un mode interactif afin que les participants puissent valider au fur et à mesure l'acquisition de leurs nouvelles connaissances. Pour optimiser les échanges et assurer cette interactivité, Welcomeurope met à disposition un formateur pour un groupe composé au maximum de 15 participants et prévoit des temps de questions-réponses tout au long de la session. Un abonnement d'un mois offert à la base de données Eurofunding et aux Funding Alerts.

INTERVENANTE
Sophie LEGRAND, spécialiste des questions européennes

PUBLIC
Élu(e)s, collaborateurs d'élu(e)s, agents de la collectivité

DURÉE
1 journée (9h - 17h)

DATES
• Mardi 3 février 2015
• Mardi 29 septembre 2015

LIEU
IFET, Paris

CONTENU

9 h : Accueil et tour de table - Présentation du programme

Le cadre communautaire et national de la programmation 2014-2020

• Le cadre institutionnel européen et la stratégie UE 2020
• Explication de l'articulation entre les politiques communautaires et les programmes de financement européen
• La génération 2014-2020 des programmes

10 h : Les opportunités de financement pour les projets de territoire - Les fonds structurels européens et d'investissement (FESI)

• Présentation des FESI : Fonds européen de développement régional (FEDER), Fonds social européen (FSE), Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP)
• Périmètre d'intervention et modalités de mise en œuvre
• Les catégories de projets attendus
• Illustration de projets
• Comprendre le fonctionnement en pratique, les acteurs des FESI en France et en région

12 h 30 : Pause-déjeuner

14 h : Les opportunités de financement pour les projets de coopération européenne

• Les programmes intra-communautaires d'intérêt pour les collectivités territoriales (Erasmus +, Europe Créative, LIFE, etc.)

• Les programmes de coopération territoriale européenne - INTERREG

• Illustration de projets

• Les grands principes de fonctionnement et de participation

16 h : Les principes d'un projet européen

• Organiser la démarche de candidature

• Concevoir un projet en réponse aux attentes des gestionnaires

• Constituer un réseau de partenaires

• Conseils et recommandations sur les bonnes pratiques

17 h : Fin de la session

I·F·Ē·T
INSTITUT
POUR LA FORMATION
DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Responsable pédagogique et administratif : René-Pierre ALMÉRAS
01 45 49 64 02 - 06 70 10 52 14 - ifet@departements.fr
http://www.departements.fr/ifet-formation/formation
6, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

I·F·Ē·T
INSTITUT
POUR LA FORMATION
DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Responsable pédagogique et administratif : René-Pierre ALMÉRAS
01 45 49 64 02 - 06 70 10 52 14 - ifet@departements.fr
http://www.departements.fr/ifet-formation/formation
6, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

BULLETIN D'INSCRIPTION

Madame - Monsieur : ....

Fonction : ....

Collectivité : ....

Adresse de la collectivité : ....

Téléphone : .... Fax : ....

Courriel du correspondant formation (indispensable) : ....

Coordonnées personnelles (pour envoi de la convocation - merci d'écrire très lisiblement) :

Tél. mobile : ....

Courriel : ....

Je souhaite m'inscrire au stage ....

qui se déroulera le ....

J'ai connu ce stage par ....

Le stage doit être facturé : ❍ à la collectivité ❍ directement à l'intéressé

Prix de la session : 590 € la journée (+ pour les élus, adhésion individuelle pour l'année civile : 50 €)
Prix de la session : 550 € la journée (Départements adhérents à l'IFET)

Ce prix comprend également la documentation et le repas pris en commun

Date et signature : ....

Bulletin à retourner à l'IFET - Fax : 01 45 49 60 21 ou au correspondant formation de votre collectivité

CONDITIONS D'ANNULATION

• Annulation du fait du stagiaire ou de la collectivité

Toute annulation doit être impérativement confirmée par écrit (courrier ou fax). L'absence totale de confirmation écrite entraînerait le règlement intégral de l'inscription. Annulation reçue plus de 15 jours avant le début du stage : aucun frais. Annulation reçue jusqu'à 4 jours (inclus) avant le début du stage : frais de dédit correspondant à 50% du prix du stage, et à la totalité au delà de 4 jours. Tout stage commencé est intégralement dû.

• Annulation et report du fait de l'IFET

Tout stage ne réunissant pas l'effectif requis peut être annulé par l'IFET jusqu'au dernier moment. Vous en êtes informé par téléphone ou par télécopie, ou par tous les moyens à la disposition de l'IFET.

Agrément du Ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux reconduit le 14/2/2012
Déclaration d'existence : 11 75 22043 75 – Siret : 403 805 898 000 18 – Code ape : 9499Z